

Décision Yonne

La lettre du Président du Conseil Général de l'Yonne

www.yonne.com

N° 3
AVRIL 2010

Un nouveau système d'aide aux communes

Édito

Les 25 et 26 février derniers, le Conseil Général s'est réuni pour adopter le budget primitif 2010. À cette occasion, un **nouveau système d'aides aux communes** a été adopté. En effet, la crise économique qui a débuté à l'automne 2008 s'est traduite par **une baisse importante des recettes du Conseil Général**, et notamment de celles issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui ont baissé de plus d'un tiers en 2009, soit près de 10 millions d'euros ! Cette baisse des recettes s'accompagne **d'une hausse des dépenses de solidarité départementale** de 25 % en trois ans. La solidarité départementale s'exprime quotidiennement auprès de l'enfance en danger, des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées, des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, pour **un montant de 175 millions d'euros** soit 57 % du budget de fonctionnement. Face à cette situation, **l'effort doit être partagé** : notre collectivité a contenu ses dépenses de fonctionnement et de personnel tout en demandant un effort à ses partenaires. Mais, vous le savez, le Conseil Général de l'Yonne est depuis toujours attaché au **développement de ses territoires**. Il accorde une importance toute particulière à **l'accompagnement des projets** des 455 communes du département afin de favoriser l'amélioration de la vie quotidienne de tous les Icaunais.

Ce souci du Conseil Général de l'Yonne se traduit depuis de nombreuses années par des montants d'aides accordés aux collectivités supérieurs à la moyenne nationale. En 2009, avec près de 110 euros par habitant, l'aide apportée par le Conseil Général de l'Yonne continuait à être **largement au dessus de la moyenne nationale** (99 euros par habitant). Je me félicite de ce soutien qui a permis à de nombreuses communes de mener à bien leurs projets au service des Icaunais. La mise en place du nouveau système d'aide aux communes adopté par le Conseil Général ne signifie nullement la fin des aides aux communes, comme on a pu le voir dans d'autres départements, mais répond à des exigences nouvelles dans un contexte économique particulier.

Le lancement de **l'opération « 200 villages »**, qui permet aux communes de moins de 2000 habitants de bénéficier d'une **subvention de 50 %** pour un projet de moins de 10 000 euros, doit favoriser l'équipement des plus petites de nos communes.

Le travail que vous menez dans vos communes est essentiel pour notre territoire et pour les Icaunais. Soyez assurés que le Conseil Général continuera à vous soutenir au quotidien !

Jean-Marie ROLLAND

Député de l'Yonne
Président du Conseil Général
jmrolland@cg89.fr




l'Yonne
CONSEIL GÉNÉRAL



OPÉRATION 200 villages

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre du Budget 2010, permet à 200 communes ou E.P.C.I. de moins de 2 000 habitants, de bénéficier pour une opération d'investissement de moins de 10 000 euros H.T. d'une aide de 50%.

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Tous type de travaux, à condition qu'ils soient réalisés dans le courant de l'année 2010.

PROCÉDURE

Les collectivités doivent adresser au Conseil Général une délibération décidant des travaux, arrêtant le plan de financement, sollicitant l'aide départementale de 50%, et joindre les devis correspondants.

Un dossier par collectivité est éligible à cette aide pour l'année. Cette limitation ne s'applique pas aux programmes particuliers : contrats de canton, amendes de police. Le cumul, en un seul dossier, de travaux de nature différente n'est pas possible.

Ce dossier « opération 200 villages » n'est pas comptabilisé dans les deux dossiers subventionnables par commune et par an, au titre des aides spécifiques.

Les dossiers « opération 200 villages » sont traités par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.



200
villages



Renseignements et envoi du dossier :

M. le Président
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
1, rue de l'Étang-Saint-Vigile
89089 AUXERRE CEDEX

Tél. : 03.86.72.87.91 – Fax : 03.86.72.87.73

Aides aux communes et à leurs groupements

Nouvelles règles de calcul adoptées lors du vote du budget primitif 2010 du Conseil Général (séances des 25 et 26 février 2010)

RÉGIME GÉNÉRAL

Applicable aux programmes constructions publiques, foyers communaux, grosses réparations aux locaux scolaires et équipement sportif

Le montant de la subvention correspond à l'addition des sommes obtenues en appliquant aux différentes fractions de la dépense subventionnable les taux dissociés ci-après :

Fraction de la dépense subventionnable	Taux de subvention
▷ jusqu'à 100 000 € HT	25 %
▷ de 100 001 € HT à 300 000 € HT	15 %
▷ de 300 001 € HT et jusqu'à 1 000 000 € HT	10 %
▷ au delà de 1 000 000 € HT	0 %

Exemples de calculs :

▷ Dépense subventionnable de 50 000 € HT :

Subvention = 25 % de 50 000 € = **12 500 €**

▷ Dépense subventionnable de 270 000 € HT :

Subvention = $\left\{ \begin{array}{l} 25 \% \text{ de } 100\,000 \text{ €} \\ 15 \% \text{ de } 170\,000 \text{ €} \end{array} \right\} = 25\,000 \text{ €} + 25\,000 \text{ €} = \mathbf{50\,500 \text{ €}}$

▷ Dépense subventionnable de 450 000 € HT :

Subvention = $\left\{ \begin{array}{l} 25 \% \text{ de } 100\,000 \text{ €} \\ 15 \% \text{ de } 200\,000 \text{ €} \\ 10 \% \text{ de } 150\,000 \text{ €} \end{array} \right\} = 25\,000 \text{ €} + 30\,000 \text{ €} + 15\,000 \text{ €} = \mathbf{70\,000 \text{ €}}$

▷ Dépense subventionnable de 1 500 000 € HT :

Subvention = $\left\{ \begin{array}{l} 25 \% \text{ de } 100\,000 \text{ €} \\ 15 \% \text{ de } 200\,000 \text{ €} \\ 10 \% \text{ de } 700\,000 \text{ €} \\ 0 \% \text{ de } 500\,000 \text{ €} \end{array} \right\} = 25\,000 \text{ €} + 30\,000 \text{ €} + 70\,000 \text{ €} + 0 \text{ €} = \mathbf{125\,000 \text{ €}}$

Le guide de l'ensemble des aides du Conseil Général est disponible sur www.lyonne.com

Une 3^e Journée des Maires

Une journée d'échanges et de débats



La 3^e « Journée des Maires » aura lieu à l'invitation de Jean-Marie Rolland, le 8 juin 2010 à Auxerreexpo. Au cours de cette matinée de travail, les 455 maires icaunais pourront échanger avec les conseillers généraux sur les nouvelles aides aux communes ainsi que sur les nombreux projets issus de la consultation départementale.

Comme lors des deux éditions précédentes, un grand témoin invitera à prendre de la hauteur sur les problématiques départementales.

Une série de stands thématiques permettra à chacun de prolonger les discussions selon ses attentes et ses besoins.



LES STANDS THÉMATIQUES

- Les nouvelles aides aux communes
- L'habitat : ADIL et Domanys
- Le haut débit et la téléphonie mobile
- Bibliothèque et Archives départementales
- Les écoles multi-sports
- La nouvelle campagne de Yonne et Tourisme et le nouveau Pass'Yonne
- Le SDIS
- Yonne Active Création Yonne Développement
- Le TGV Yonne Méditerranée
- L'ADDIM et l'Yonne-en-scène

